

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
PORTANT SUR L'ANNÉE 2022**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE LOIR-ET-CHER**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Loir-et-Cher est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 23 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

Avec 558 dossiers déposés, le nombre de dépôts de dossiers diminuent cette année de 7.8 %. Cette tendance est constatée en région et sur la France métropolitaine mais de façon beaucoup plus marquée puisque les dépôts ont diminué de 7.9 % en Centre Val de Loire en 2022 et de 6.5 % en France métropolitaine.

La part des redépôts (46.4 %) diminue de 2 points en 2022 et proche de celle constatée au niveau régional (46.2 %) mais supérieur au national (43.2 %).

**Recevabilité et orientation**

Les dossiers soumis à examen de la commission suivent la tendance des dépôts, et les dossiers recevables (505) ont diminué de 10.8 % par rapport à 2022.

Les dossiers irrecevables ont augmenté (5.7 %), se situant à un niveau supérieur à celui de la région (4.1%) et à celui du national (5.2%). La mise en place dans le département de la loi API (autres professions indépendantes) et l'orientation des dossiers d'entrepreneurs individuels vers le tribunal de commerce peut être à l'origine de cet écart.

34.8 % des dossiers ont été orientés par la commission départementale vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, cette proportion est en diminution de 2.5 points par rapport à 2021, montant très proche de la proportion de dossiers avec une capacité négative et une absence de bien immobilier (36.2 % de dossiers orientés en 2022).

La part de dossier orientés vers une PRP avec LJ reste marginale (0.4 %), et réservée à des dossiers présentant un facteur de complexité.

**Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes**

Pour 33.6 % des dossiers traités par le secrétariat, la commission a validé des mesures imposées suite à rétablissement personnel, cet indicateur est en baisse de 3 points par rapport à 2021.

15.6 % des dossiers traités se terminent par un plan conventionnel de redressement (impliquant la présence d'un bien immobilier) mais dans seulement 7 % des dossiers traités le bien immobilier est conservé, 8.7 % sont des plans d'attente et cette proportion tend à diminuer (-0.9 point sur la dernière année), ce qui est conforme à l'objectif de règlement définitif des situations.

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

Après une progression en 2021 la part des solutions pérennes diminue à 72.9 % des dossiers traités en 2022. Hors dossiers irrecevables (qui augmentent), cette part des solutions pérennes reste stable.

<sup>1</sup> - Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	-	
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 16 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 181</i>	La Banque de France du Loir-et-Cher a formé 181 assistants sociaux à la procédure de surendettement au cours de l'année 2022.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions 0 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Il n'y a pas d'UNCCAS dans le département du Loir-et-Cher.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Une réunion avec les banquiers du Loir-et-Cher concernant la présentation des activités de la Banque de France.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	-	

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

16 stages pratiques organisés au sein du secrétariat ont été organisés au profit de 181 travailleurs sociaux.

<sup>2</sup> (Organisées ou participation)

## PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La compréhension et la mise en place des mesures pour les débiteurs n'ayant pas eu recours à un travailleur social reste une difficulté. Cette situation génère des redépôts qui auraient pu être évités avec un peu d'aide et d'explications.

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Les biens immobiliers de faible valeur du fait de leur situation géographique ou de leur état posent problème car accorder des délais ne permet pas la vente.

Pas de retour sur les préconisations d'accompagnement social et budgétaire faites par la commission – beaucoup de débiteurs ne se font pas aider ou refusent à se faire aider.

### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Difficultés à faire valoir leurs droits auprès des établissements de crédit et à faire actionner leurs garanties (non fait ou trop tardivement) en cas de décès, maladie, invalidité...

Incidences sur la gestion des comptes bancaires par certains établissements de crédit pourtant avisés de la recevabilité d'un dossier. Ils continuent de prélever les ressources qui sont créditées sur le compte sans rien laisser aux débiteurs qui n'ont plus rien pour vivre.

Organismes de recouvrement et huissiers non avisés de la recevabilité d'un dossier de surendettement par le propriétaire de la créance, entraînant la continuation des poursuites.

Certains prêteurs immobiliers s'opposent à la vente des biens alors même que le juge avait délivré une ordonnance autorisant la vente, et que le prix de vente était conforme à celui indiqué dans le jugement.

Certains créanciers refusent d'effacer partiellement ou totalement les dettes.

Date : 09/02/2023

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITÉ**

INDICATEURS	2021	2022	variation 2022/2021 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>605</b>	<b>558</b>	<b>-7,8%</b>
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	48,4%	46,4%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	10,5%	8,0%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>566</b>	<b>505</b>	<b>-10,8%</b>
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	15,7%	12,9%	
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>20</b>	<b>34</b>	<b>70,0%</b>
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	45,0%	35,3%	
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>571</b>	<b>514</b>	<b>-10,0%</b>
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	37,5%	36,2%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	37,3%	34,8%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,4%	0,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	62,3%	64,8%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>637</b>	<b>601</b>	<b>-5,7%</b>
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	7,5%	7,7%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	3,1%	5,7%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	36,7%	33,6%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,3%	0,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	17,0%	15,6%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	7,4%	7,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	9,6%	8,7%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	35,3%	37,4%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	30,3%	32,3%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	16,2%	19,1%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	5,0%	5,2%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	74,7%	72,9%	

Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	4	6	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	4	2	

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	<b>Données commission</b>	<b>Données région</b>	<b>Données nationales</b>
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	5.7%	4.1%	5.2%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	33.6%	33.9%	37.5%
Part des plans conventionnels conclus*	15.6%	11.5%	7.3%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	37.4%	41.6%	42.7%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	72.9%	69.6%	74.6%

\*en % de dossiers traités

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Loir-et-Cher	Dettes financières	17 719	435	1 959	70,8%	85,3%	16 995	3,0
	dont dettes immobilières	8 474	96	151	33,9%	18,8%	86 037	1,0
	dont dettes à la consommation	8 910	377	1 516	35,6%	73,9%	13 197	3,0
	dont autres dettes financières	335	226	292	1,3%	44,3%	733	1,0
	Dettes de charges courantes	3 923	394	1 668	15,7%	77,3%	3 459	3,0
	Autres dettes	3 378	282	679	13,5%	55,3%	2 385	2,0
	Endettement global	25 020	510	4 306	100,0%	100,0%	21 324	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Région CVDL	Dettes financières	152 622	3 762	16 721	71,1%	80,5%	15 868	3,0
	dont dettes immobilières	74 322	752	1 175	34,6%	16,1%	87 550	1,0
	dont dettes à la consommation	75 591	3 311	13 209	35,2%	70,9%	13 253	3,0
	dont autres dettes financières	2 709	1 878	2 337	1,3%	40,2%	722	1,0
	Dettes de charges courantes	28 059	3 669	13 780	13,1%	78,5%	3 452	3,0
	Autres dettes	33 960	2 540	5 544	15,8%	54,4%	1 827	2,0
	Endettement global	214 651	4 673	36 045	100,0%	100,0%	19 116	7,0

## Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 003 526	82 537	376 945	67,8%	80,1%	14 579	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 276 388	11 737	18 703	28,8%	11,4%	90 751	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 655 958	73 844	304 759	37,4%	71,6%	13 037	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	71 180	43 216	53 483	1,6%	41,9%	793	1,0
Dettes de charges courantes	637 445	79 112	277 012	14,4%	76,8%	3 751	3,0
Autres dettes	787 161	56 282	122 733	17,8%	54,6%	1 931	2,0
Endettement global	4 428 132	103 076	776 690	100,0%	100,0%	18 218	6,0